



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

” La rédaction de ce **code déontologique** est le fruit d’une mûre réflexion portée sur les **valeurs morales** selon lesquelles nous souhaitons exercer notre activité **vis à vis** de nos **clients et bénéficiaires** “

DÉONTOLOGIE ET ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Article 1: Les formateurs de Centre Canin International s’engagent à appliquer les principes généraux de la déontologie et de l’éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d’action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle. Nous nous engageons à ne demander aux stagiaires uniquement des informations en lien direct et nécessaires avec la formation.

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Article 2: Nous nous engageons à établir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement l’objectif à atteindre, les prestations et les rémunérations prévues.

Article 3: Nous nous engageons à respecter nos engagements pris dans leur intégralité

Article 4: Nous nous engageons à donner des renseignements exacts sur nos formations, sur les compétences professionnelles de nos formateurs.

Article 5: Nous mettons en œuvre toutes nos compétences quels que soient l’action de formation, le client, les bénéficiaires et le prix.

Article 6: Nous nous engageons à exercer nos actions de formation et de conseil dans l’intérêt commun de nos clients et bénéficiaires des ces actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Article 7: Nous nous engageons à informer rapidement nos clients et/ou commanditaires de tout élément risquant d’entraver l’atteinte des objectifs pédagogiques ou au bon déroulement des actions de formation et/ou de conseil.

Article 8: Nous nous engageons à respecter la confidentialité des informations concernant nos clients.

RELATIONS AVEC LES PARTICIPANTS DES ACTIONS DE FORMATION

Article 9: Nous inscrivons nos actions de formation et de conseil dans une démarche de développement de la personne

Article 10: Nous nous engageons à respecter la personnalité de chacun et nous nous interdisons toute forme de discrimination

Article 11: Nous garantissons les bénéficiaires des actions, de notre confidentialité absolue à propos de leurs paroles ou comportements, sauf s’ils présentent des risques pour l’action

Article 12: Nous nous engageons à entretenir avec les bénéficiaires de nos actions, des relations empreintes de correction, droiture et neutralité

Article 13 Nous nous interdisons tout abus d’autorité ou de pouvoir liés à notre position.

RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Article 14: Nous contribuons, par la qualité de nos prestations, à renforcer l’image de la profession

Article 15: Nous nous engageons à nous tenir informés et à appliquer les règles en vigueur relatives à la profession

Article 16: Nous nous gardons de tout propos désobligeant envers nos concurrents auprès de nos clients

Article 17: Nous nous engageons à faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie

Article 18: En cas de litige entre concurrents, avec un client, nous nous engageons à rechercher d’abord un accord amiable

RESPECT DU CADRE LÉGAL ET REGLEMENTAIRE

Article 19: Nous nous engageons à être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale

Article 20: Nous nous engageons à n’accepter aucune rémunération illicite

Article 21: Nous nous engageons à citer nos sources et respecter la propriété intellectuelle

Directrice du Centre
Auréliе COLOMBANI

Le Formateur
Gérôme BOUCHEZ